

Chers collègues de DEI,

Le Conseil des Droits de l'Homme a tenu sa 20ème session (CDH – 20) du 18 juin au 6 juillet. Le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme a publié en avance la version inédite du rapport de la vingtième session du Conseil des Droits de l'Homme. Le document est en pièce jointe en anglais (la version française n'est pas encore disponible).

Les DROITS DE L'ENFANT ont figuré dans un certain nombre de discussions et de résolutions, y compris dans les sujets thématiques et des pays tels que la traite, la détention arbitraire, les migrants, le droit à une nationalité, l'éducation, la violence, les entreprises et les droits humains, l'internet, la Syrie et la Palestine. Toutes les résolutions sont disponibles sur le lien suivant:

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session20/Pages/ResDecStat.aspx>

Une vue d'ensemble:

- En ce qui concerne la **TRAITE** des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le Conseil a réitéré (Résolution A/HRC/20/L.1) sa préoccupation devant le nombre élevé de personnes qui sont victimes de traite à l'intérieur et entre les régions et les états; et demande au bureau du Haut-Commissariat d'organiser des consultations sur le projet de principes de base sur le droit à un recours effectif pour les personnes victimes de traite.
- Le Conseil (Résolution A/HRC/20/L.5) a demandé un Groupe de travail sur la **DETENTION ARBITRAIRE** pour préparer un projet de principes de base et de lignes directrices pour les recours et les procédures pour le droit à quiconque privé de sa liberté; il est aussi demandé au Groupe de soumettre un rapport spécifique au Conseil sur les lois nationales, régionales et internationales, les règlements et les pratiques ; et par la suite tenir une consultation avec les parties concernées.
- Dans une résolution (A/HRC/20/L.6) concernant les droits de l'homme des **MIGRANTS**, le Conseil a appelé les Etats à respecter le droit pour chacun à l'éducation et les encourage à prendre des mesures qui favorisent la prévention et l'élimination des politiques discriminatoires qui privent les enfants migrants et les enfants de migrants de l'accès à l'éducation. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, M. Crépeau, a partagé une série d'alternatives à la détention réussies non privatives de liberté, qui sont aussi considérablement moins chères que les mesures de détention. Cependant, il a prévenu que la réussite de telles alternatives dépend de l'adoption de l'approche des droits de l'homme.
- Le **DROIT A UNE NATIONALITE: FEMMES ET ENFANTS**, Le Conseil (Résolution A/HRC/20/L.8) a appelé tous les Etats à adopter et mettre en œuvre la législation nationale en vue d'empêcher et de réduire que les femmes et les enfants soient apatrides. Les Etats ont été invités à réformer les lois sur la nationalité qui discriminent les femmes en octroyant des droits égaux aux hommes et aux femmes à conférer la nationalité à leurs enfants.
- En ce qui concerne le **DROIT A L'EDUCATION**, le Conseil (Résolution A/HRC/20/L.12) a appelé tous les Etats à réaliser les objectifs d'Education Pour Tous – EPT (<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/>) et préconise aux Etats et les autres parties prenantes concernées de porter une attention accrue à l'éducation dans les situations urgentes par, notamment, l'amélioration de la protection des écoles

des attaques et le renforcement de la sécurité et la réduction des risques de catastrophes.

- Comme pour l'élimination de toutes les formes de **VIOLENCE** contre les femmes et les recours pour les femmes qui ont été soumises à la violence, le Conseil (Résolution A/HRC/20/L.10) condamne fermement tous les actes de violence contre les femmes et les filles et a demandé au bureau du Haut-Commissariat de présenter au Conseil des recommandations sur la façon de créer et / ou de renforcer les liens et les synergies entre les mécanismes du Conseil et aussi avec les autres processus intergouvernementaux pertinents sur la question.
- Durant le dialogue interactif avec le Groupe de travail sur les **ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME**, UNICEF a encouragé les partenaires à se concentrer sur l'interaction entre les droits de l'enfant et les entreprises. Il est à noter que le Comité des droits de l'enfant prépare actuellement une observation générale sur les droits de l'enfant et le secteur privé. Le Comité a lancé un second appel pour les soumissions. Découvrez comment y contribuer ici: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/calls submissionsCRC BusinessSector.htm>.
- Dans une résolution (A/HRC/20/L.22) concernant la situation des droits de l'Homme en **REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**, le Conseil a fermement condamné la généralisation des violations systématiques et sérieuses des droits de l'Homme et la poursuite des exécutions extrajudiciaires et les poursuites judiciaires des manifestants, des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes.
- Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme dans les **TERRITOIRES PALESTINIENS** occupés depuis 1967, M. Falks, a présenté son rapport et a tenu un dialogue interactif, durant lequel une déclaration orale a été présentée par DEI-SI au nom de DEI-Palestine. Veuillez trouver la déclaration (en anglais) en pièce jointe.

Au cours de CDH – 20, beaucoup d'évènements parallèles ont eu lieu, principalement:

- « **LES ENFANTS, LES VICTIMES INDIRECTES DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES** » a été organisé par le Groupe de Travail sur les enfants et la violence (WG/CAV) de l'Action Internationale pour les Droits de l'Enfant (autrefois, le groupe des ONG pour la CDE), dont DEI-SI est animateur. L'évènement, qui s'est tenu (le 21 juin) à la lumière de la présentation du rapport du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, a souligné comment les effets dévastateurs de la violence contre les femmes sont en effet reconnus, cependant est beaucoup moins connu l'impact sur les enfants qu'ils soient témoins d'un parent ou soignants sont soumis à la violence. Ces enfants - les victimes « oubliées » de la violence – étaient au centre de cet évènement parallèle. Cet évènement a inclus la participation de Mme Brinck de la Mission permanente de la Suède aux Nations Unies, et à cette occasion, Représentante des missions nordiques qui ont parrainé l'évènement (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède) Mme Guerras Delgado, OHCHR; Mme Moodie, UNICEF; M. Butchart, WHO; Mme Santisteban, Plan International; Mme Ercoli, Représentante du Centre Anti-Violence; et la Présidente : Mme Cornwell, the African Child Policy Forum. Le rapport de cet évènement parallèle sera bientôt diffusé dans toutes les sections.

Le Groupe de Travail sur les enfants et la violence (WG/CAV) a également soumis une déclaration pour le dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale de la violence contre les femmes. La déclaration a abordé la question soulevée au cours de l'évènement parallèle: les enfants comme les victimes oubliées de la violence contre les femmes. Veuillez trouver la déclaration (en anglais) en pièce jointe.

- « **LES PRATIQUES TRADITIONNELLES NEFASTES POUR LES FEMMES ET LES FILLES** », l'évènement a été organisé par le Comité Inter-Africain sur les Pratiques Traditionnelles IAC/CI-AF a mis en évidence (27 juin) l'écart entre la loi et la pratique. Les participants ont tenté de définir les actions nécessaires pour réaliser l'élimination de ces pratiques: une approche holistique y compris l'adoption et la mise en application de lois (par exemple Kenya) ; prise de conscience – sensibilisation et disposition à l'éducation ; et une véritable volonté politique. Les filles pas mariées.
- Un évènement a été tenu (20 juin) à la lumière du récent **PROTOCOLE FACULTATIF A LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT ETABLISSANT UNE PROCEDURE DE PRESENTATION DE COMMUNICATIONS (PF3 CDE)** qui donne une opportunité aux acteurs clés, y compris aux Etats signataires de l'PF3 CDE, le Comité des droits de l'enfant et la société civile, d'expliquer pourquoi la ratification de l'PF3 CDE est importante et de prévoir les mises à jour du processus de ratification au niveau national. La « Coalition Internationale pour l'PF CIDE sur la procédure de communications » a été lancée - <http://205.153.116.94/~ratifyop/?lang=fr>.

Merci de me contacter si vous souhaitez recevoir des informations supplémentaires sur les documents et les activités susmentionnés – Je reste à votre entière disposition.

Meilleures salutations de Genève